

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 février 2020 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents :

M. BERNARD Hervé	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. BONNEL Claude	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme JAUD-SONNERAT Marie-Pierre	Déléguée de Vienne Condrieu Agglomération
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Étaient excusés :

M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. GARNIER Fabien	Délégué de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
Mme LAFAGE-BERGER Corinne	Déléguée de Vienne Condrieu Agglomération
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. VIAL Raymond	Délégué du Conseil Régional

Ont donné pouvoir :

Mme BERLIER Solange	à Valérie PEYSSELON
M. CINIÉRI Dino	à Emmanuel MANDON
M. LARGERON Patrick	à Nicole FOREST
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	à Michèle PEREZ
M. ZILLIOX Charles	à Christine DE LESTRADE

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'Association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable du Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 12 FÉVRIER 2020

Michèle PEREZ accueille les membres du Bureau à la Maison du Parc.

Hervé BERNARD exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 22 JANVIER 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DES PROGRAMMES « AUTOUR DU CRÉPUSCULE », « ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ » ET « RENDEZ-VOUS DE MON PARC »

Le Parc propose chaque année un ensemble de rendez-vous à destination du grand public afin de sensibiliser les habitants et visiteurs du Pilat en les incitant à devenir acteurs dans le devenir de leur territoire.

Suite à la refonte en 2018 de la saison culturelle du Parc et à l'apparition la même année des Atlas de la Biodiversité Communale (dispositif intégrant un volet « sensibilisation » important), il est apparu pertinent de mieux coordonner les différentes offres que proposait le Parc à destination du grand public.

Cette pertinence a été confirmée par l'expérimentation menée en 2019 consistant en un rapprochement de ces programmations (animations combinées sur certaines dates de la saison « Autour du crépuscule » ou du Festival du Cinéma Solidaire).

Une réflexion, pilotée par les Groupes de travail « Action culturelle » et « Changer d'ère » a été menée au cours de la fin d'année 2019 pour penser dans un cadre plus global les différentes actions d'animations proposées par le Parc. Ce travail a également associé les partenaires mobilisés dans ces différents programmes (associations d'éducation au territoire, acteurs culturels, office du tourisme...).

A la demande de Michèle PEREZ et sous le contrôle de Daniel DURR Président des deux Groupes de travail concernés, Pauline DELFORGE, chargée de mission Atlas de la Biodiversité Communale – Contrat Vert et Bleu au Parc, présente les principes définis pour cette programmation globale « Parc », ainsi que sur sa concrétisation prévisionnelle en 2020.

L'objectif est d'être présent de manière significative et remarquée en différents lieux du Parc avec un regroupement de divers événements et d'un ensemble d'animations sur une période donnée

Le calendrier proposé, pour ses « Quinzaines du Parc » est le suivant :

- du 2 au 14 juin sur le Dorlay sur le thème de l'eau
- du 27 juin au 4 juillet sur le site de Salvaris – le thème du pastoralisme y sera abordé
- du 11 juillet au 1^{er} août, en lien avec la résidence d'artistes sur le GR 65 et sur la thématique du son
- du 17 au 30 août, c'est le sujet de la transition écologique qui sera abordé autour de Saint-Genest-Malifaux
- du 26 septembre au 10 octobre – animations autour de la nuit à Condrieu

Les animations proposées seront de différents ordres : apéritifs de lancement, temps forts « Autour du crépuscule », sorties nature, 4 journées de formations (arbres, forêts, oiseaux), 5 spectacles autour de la biodiversité (conférence gesticulées, contes...), 3 temps d'animation lors de marchés avec la caravane verte et bleue, 3 apéros bavards, un inventaire participatif, 1 jour de la Nuit et des temps d'échanges avec les

partenaires locaux.

Daniel DURR ajoute que la programmation culturelle prend de l'étoffe. Ce sont des moments beaucoup plus larges que prévu à l'origine. Le souhait a été exprimé de revoir cette programmation culturelle. La nouveauté est aussi présente dans la caravane verte et bleue qui sera bientôt aménagée.

Nicole FOREST trouve que la déambulation autour du GR 65 est un projet intéressant. De plus, les animations et thèmes proposés sont variés.

3 – DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

3.1 Mission de relance des GR 7 et 65 et réflexion sur les modalités de cohabitation pastoralisme/randonnée

Le massif du Pilat est parcouru par de nombreux sentiers de randonnées (pédestres, VTT, équestres...). Le Parc du Pilat est un acteur central de l'entretien et de la promotion de cette offre de randonnée dont il assure la gestion, en lien avec les Communes, et en pilote les outils de promotion (site internet pilat-rando.fr, carte de randonnée, topo-guide...).

De manière plus spécifique, le Parc du Pilat souhaite approfondir en 2020 deux axes de travail relatifs à ces pratiques « randonnées » à savoir :

- l'amélioration des conditions de cohabitation entre randonneurs et agriculteurs

Certains itinéraires de randonnée traversent des parcelles agricoles pâturées où de forts enjeux agricoles et environnementaux existent et cette cohabitation n'est pas toujours aisée à gérer (dérangement des troupeaux, dégradation de matériel...). Désireux de favoriser la pérennité des exploitations agricoles tout en faisant partager au plus grand nombre les paysages du Pilat, le Parc souhaite rechercher des modalités de conciliation afin que l'ensemble des acteurs et usagers puisse y trouver leur intérêt.

- la redynamisation des itinéraires de Grande Randonnée (GR) sur son territoire

Depuis 2017, le Parc du Pilat est engagé dans un travail de redynamisation des GR traversant son territoire. Ceci est particulièrement vrai pour les GR 7 et 65. En 2020, le Parc souhaite travailler sur 2 axes : l'analyse de la fréquentation de ces GR et la mise en place de résidences d'artistes.

Pour mener à bien ce travail, le Parc souhaite accueillir un stagiaire sur une durée comprise entre 4 et 6 mois. Le budget visera à indemniser ce stagiaire (gratifications et frais liés à la mission) et également de pouvoir éventuellement éditer des éléments issus des observations faites sur les GR (frais de communication).

Le budget prévisionnel global de cette opération s'élève à 4 000 € TTC qui serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 3 000 €,
- État + FEADER 7.63 (Animation Natura 2000) : 1 000 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet et son plan de financement et autorise Madame la Présidente, à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

4 – DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

4.1 Réalisation d'un parcours naturaliste pédagogique par la Commune de Doizieux

Il est proposé de soumettre à la Région, dans le cadre du Contrat de Parc et suite à l'appel à projets d'investissement lancé en juin 2019, la demande de subvention de la Commune de Doizieux concernant le

projet de création d'un parcours naturaliste pédagogique autour du barrage de l'ex-usine de moulinage du village.

Ce projet a été retenu par le Bureau du Parc dans sa séance du 11 septembre 2019 pour la sollicitation d'un soutien régional au taux de 50 % d'une dépense plafonnée à 108 000 €, au titre de la programmation 2020.

Ce parcours vise à répondre à plusieurs enjeux :

- la mise en valeur environnementale du site
- l'amélioration de son attractivité touristique
- la mise en découverte du patrimoine industriel et du patrimoine naturel
- la création d'activités pédagogiques de proximité sur les thèmes de l'environnement et du patrimoine pour les élèves de la future école aménagée dans l'ex-usine du moulinage.

Pour mémoire l'ex-usine fait également l'objet d'un projet d'aménagement d'ateliers artisanaux dans le cadre du projet des Nouveaux Ateliers du Dorlay.

Le dossier présenté correspond plus exactement à un projet de réaménagement d'un sentier. Les dépenses pour lesquelles un soutien financier régional est attendu correspondent à :

- la création d'un sentier dans le terrain à l'aplomb de la nouvelle école
- la création d'un ponton de pêche
- la création d'un platelage en rive droite du barrage
- la création d'une passerelle
- l'amélioration du cheminement en rive gauche du barrage

Il serait peut-être judicieux de conditionner le soutien régional à la pose de panneaux ou autres éléments d'interprétation du lieu ou à la réalisation d'une guide d'accompagnement à la découverte des patrimoines liés à ce sentier. Ce plan d'interprétation sera à travailler avec le Parc.

Le coût total de cette opération d'investissement s'élève prévisionnellement à 110 000 € HT pour lequel une subvention régionale d'investissement au titre du Contrat de Parc et au taux de 50 % serait sollicitée sur une dépense éligible plafonnée à 108 000 €, soit une subvention de 54 000 €. Les autres recettes relèvent de Saint-Étienne Métropole dans le cadre de son Contrat Vert et Bleu au taux de 30 % et de l'autofinancement au taux de 20 %.

Il sera vérifié que l'aide apportée dans le cadre du Contrat Vert et Bleu de Saint-Étienne Métropole n'est pas une aide régionale : une même dépense ne pouvant pas bénéficier de deux aides régionales.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc entre la Région et le Parc naturel régional du Pilat.

5 – MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT VERT ET BLEU « GRAND PILAT (2019-2023) » – PROGRAMMATION 2020

Le Contrat vert et bleu Grand Pilat « 2019-2023 » a été validé en Commission permanente de la Région le 28 juin 2019.

Le programme opérationnel comporte 42 actions qu'il est prévu d'engager sur 5 ans (de 2019 à 2023) et qui seront portées en maîtrise d'ouvrage par 27 structures dont le Parc du Pilat. Le montant prévisionnel de l'ensemble du contrat s'élève à 7 122 860 € avec une aide prévisionnelle régionale de 1 573 158 €.

Le comité de pilotage du Contrat, coprésidé par Michèle PEREZ et Emmanuel MANDON, a validé, le 5 décembre 2019 la programmation prévisionnelle 2020 :

=> programmation prévisionnelle de 1 320 604 €

=> enveloppe Région de 407 873 € et FEDER Région de 220 899 €.

Treize dossiers de demandes de financements ont déjà été déposés, représentant 12 maîtres d'ouvrage différents, soit un montant global de programmation de 409 578 €, pour lesquels sont sollicitées : une aide régionale de 149 994 € et une aide FEDER Région de 106 661 €.

Détail des dossiers déjà déposés au titre de la programmation 2020 :

- **Promouvoir des pratiques agro-écologiques (TRA 1.1.1 A)**

=> Maître d'ouvrage : **France Nature Environnement Loire (FNE 42)**

=> Montant de la dépense **39 107 €** financée comme suit : 39 107 € (Région)

=> restauration et/ou création de 13 mares

=> localisation : zones à enjeux du CVB sur les parties situées dans le PNR Pilat

- **Promouvoir des pratiques agro-écologiques (TRA 1.1.1 B)**

=> Maître d'ouvrage : **Chambre d'Agriculture de l'Ardèche (CA 07)**

=> Montant de la dépense **4 279 €** financée comme suit : 3 423 € (Région) – 856 € (CA 07)

=> poursuite de l'étude d'opportunité et de l'animation agro-foresterie (formation...)

=> localisation : Bassin d'Annonay en priorité dans la zone à enjeu du CVB

- **Promouvoir des pratiques agro-écologiques (TRA 1.1.1 C)**

=> Maître d'ouvrage : **Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG)**

=> Montant de la dépense **46 500 €** financée comme suit : 9 300 € (Région) – 9 300 € (Département 69/PENAP) – 27 900 € (CCVG)

=> diagnostics "environnement" de 3 exploitations agricoles et accompagnement pour actions favorisant la biodiversité

=> localisation : territoire de la CCVG (5 communes : Brignais, Chaponost, Millery, Montagny, Vourles) en priorité dans la zone à enjeu du CVB

- **Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion sur pelouses sèches en Isère rhodanienne (TRA 1.1.2 B)**

=> Maître d'ouvrage : **Conservatoire d'Espaces Naturels Isère (CEN Isère)**

=> Montant de la dépense 36 362 € financée comme suit : 29 090 € (Région) – 3 636 € (CNR) – 1 818 € (CC Entre Bièvre et Rhône) – 1 818 € (Département 38)

=> élaboration stratégie et plans de gestion de pelouses sèches ; accompagnement gestion des digues CNR

=> localisation : zone à enjeu sur la partie Isère

- **Préservation et gestion d'un réseau de friches en faveur de la biodiversité et expérimentations de restauration et de maintien d'une colonie de Busard cendré (TRA 1.1.3)**

=> Maître d'ouvrage : **Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**

=> Montant de la dépense 106 661 € financée comme suit : 106 661 € (FEDER Région)

=> complément et poursuite des plans de gestion de landes (action du contrat 2014-2018) + expérimentation "nidification Busard "

=> localisation : périmètre du CVB (étage collinéen)

- **Mise en place d'une trame de vieux bois dans les forêts de production (TRA 1.2.2)**

=> Maître d'ouvrage : **IPAMAC**

=> Montant de la dépense **16 273 €** financée comme suit : 4 882 € (Région) – 8 136 € (FEDER Massif central) – 3 255 € (FNADT)

=> Identification de secteurs favorables « îlots de sénescence », marquage « arbres bio », sensibilisation

propriétaires

=> localisation : Forêts de production privées du Pilat (hors territoire SEM)

- **Évaluation de l'état de conservation et de la connectivité des prairies humides (TRA 1.3.1 E)**

=> Maître d'ouvrage : **Conservatoire Botanique National du Massif central (CBNMC)**

=> Montant de la dépense **43 135 €** financée comme suit : 12 940 € (Région) – 30 195 € (Agence de l'Eau RMC)

=> étude état de conservation + connectivité écologique (génétique) de prairies humides

=> localisation : plateau Mornantais, Vallée du Bozançon, plateau Pélussinois et bassin d'Annonay.

- **Évaluation de l'état de conservation et de la connectivité des prairies humides (TRA 1.3.1 E)**

=> Maître d'ouvrage : **Chambre d'Agriculture de l'Ardèche (CA 07)**

=> Montant de la dépense **11 553 €** financée comme suit : 9 242 € (Région) – 2 311 € (CA 07)

=> animation/accompagnement exploitants agricoles pour maintien de prairies humides

=> localisation : Bassin d'Annonay en priorité dans la zone à enjeu du CVB

- **Accompagner les viticulteurs dans la prise en compte de la biodiversité de leur territoire (ANI 2.4.1)**

=> Maître d'ouvrage : **Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN RA)**

=> Montant de la dépense **15 000 €** financée comme suit : 15 000 € (Région)

=> Accompagnement des viticulteurs à la prise en compte de la biodiversité (partenariat cave de Saint-Désirat)

=> localisation : costière rhodanienne ardéchoise

- **Suivi des Bio-indicateurs (ETU 3.1.1 A)**

=> Maître d'ouvrage : **Fédération de Pêche Rhône**

=> Montant de la dépense **25 564 €** : 7 669 € (Région) – 12 782 € (Agence de l'Eau RMC) – 5 113 € (Fed Pêche 69)

=> Suivi Écrevisse à pieds blancs + Barbeau méridional ; animations « grand public » pour sensibiliser à l'intérêt des continuités écologiques

=> localisation : territoire du Parc du Pilat partie Rhône

- **Suivi des Bio-indicateurs (ETU 3.1.1 A)**

=> Maître d'ouvrage : **Fédération de Pêche Loire**

=> Montant de la dépense **6 722 €** financée comme suit : 2 017 € (Région) – 3 361 € (Agence de l'Eau RMC) – 1 344 € (Fed Pêche 42)

=> Suivi Écrevisse à pieds blancs

=> localisation : territoire du Parc du Pilat partie Loire + hors périmètre du Syndicat des Trois Rivières (BV Déôme + Ravins rhodaniens)

- **Protéger et valoriser la biodiversité nocturne et le ciel étoilé (ETU 3.2.1)**

=> Maître d'ouvrage : **CPIE des Monts du Pilat**

=> Montant de la dépense **3 756 €** financée comme suit : 3 658 € (Région) – 98 € (CPIE)

=> Sensibilisation habitants/élus à la trame noire

=> localisation : territoire du CVB hors Parc du Pilat

- **Animation de la plate-forme de la biodiversité « Rives Nature » (URB 4.2.1 B)**

=> Maître d'ouvrage : **Association « Rives Nature »**

=> Montant de la dépense **54 666 €** financée comme suit : 13 667 € (Région) – 40 999 € (Collectivités, associations, entreprises)

=> poste fonctionnement + outils de communication

=> localisation : territoire Parc du Pilat + partie hors Parc du SCOT Rives du Rhône dans CVB

Pour mémoire, la programmation 2019 a porté sur le dépôt de 11 dossiers de demandes de financement (impliquant 9 structures maîtres d'ouvrage), pour un montant total d'opérations de 424 115 €.

Ces éléments sont donnés à titre d'information et ne nécessitent pas de délibération.

6 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE POUR LA GESTION DES MILIEUX NATURELS DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Depuis de nombreuses années, le Département du Rhône met en œuvre une politique partenariale de conservation et de valorisation des sites patrimoniaux de son territoire.

Sur ces sites, le Département du Rhône et ses partenaires peuvent engager différentes actions, financées grâce à la part départementale de la taxe d'aménagement. Acquisitions, aménagement, préservation des ressources en eau et des continuités écologiques, actions pédagogiques sont autant de déclinaisons de la politique départementale des espaces naturels sensibles.

Face à la dégradation des espaces et ressources naturels et à la réduction de la biodiversité, la préservation de ces sites patrimoniaux est un engagement fort du Département du Rhône en faveur de l'environnement.

Le Parc du Pilat est engagé dans la mise en œuvre de cette politique sur son territoire, au travers de différentes actions qu'il entend poursuivre au cours de l'année 2020.

Les actions mises en place seront les suivantes :

- La valorisation du programme Atlas de la Biodiversité Communale avec un volet investissement d'un montant total de 30 000 € pour lequel une aide départementale de 3 000 € est sollicitée. Le volet fonctionnement comprend des actions d'animation et de sensibilisation à la biodiversité pour lequel une participation départementale de 3 500 € est demandée.
- Le programme d'éducation au territoire, qui représente un montant de 40 000 €. Une subvention d'un montant de 690 € seulement peut-être sollicité. Ce faible montant est lié au faible nombre de classes du Rhône ayant répondu à l'appel à projet permettant l'accès au programme d'éducation au territoire du Parc.
- L'intervention relative au maintien des milieux ouverts par le débroussaillage sur le site du Pet du Loup s'élevant à 4 000 €.pour laquelle un soutien financier de 2 000 € est demandé.

Une convention entre le Parc du Pilat et le Département du Rhône viendra formaliser ce partenariat pour 2020 et préciser les conditions d'octroi de la subvention du Département, sous réserve de l'avis favorable de l'assemblée départementale.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette convention et autorise Madame la Présidente à la signer et à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

7 – ATTRIBUTION DE TITRES RESTAURANT SUPPLÉMENTAIRES AU PERSONNEL DU PARC

Actuellement, les agents du Parc du Pilat bénéficient de 10 titres restaurant maximum par mois, d'une valeur unitaire de 6 € : dont 3,60 euros sont pris en charge par le Parc et 2,40 euros restent à la charge du personnel.

Ces titres restaurant sont attribués selon les modalités suivantes :

- Les agents travaillant à temps plein perçoivent 10 titres restaurant par mois. Pour les agents à temps partiel, ce nombre est proportionnel au temps travaillé.
- Les titres ne sont pas attribués les jours de congés, RTT, arrêt maladie, ni lorsque l'agent bénéficie d'un remboursement au titre des frais de déplacement ou d'un repas payé soit directement par le

Parc, soit par un autre organisme pour des motifs professionnels. Les titres restaurant sont attribués aux agents travaillant une journée complète ou terminant leur journée au-delà de 13h00.

Le nombre de chèques déjeuners n'a pas été modifié depuis 2005. Aussi, il est proposé d'attribuer 5 tickets supplémentaires par agent et par mois, selon les conditions citées ci-dessus et au vu du nombre de jours de présence effective de chaque agent dans le mois. Le coût supplémentaire supporté par le Parc sera de 5400 euros maximum par an.

Michèle PEREZ ajoute que c'est une proposition de sa part, le nombre de titres restaurant n'ayant pas été modifié depuis 2005. De plus, c'est un dispositif qui touche tous les agents, qui permet une reconnaissance du travail effectué et la dépense est supportable pour le budget.

Michel FOREST demande si ces tickets ne sont utilisables que sur le territoire, car cela pourrait être intéressant en termes de retombées économiques.

Emmanuel MANDON lui répond que c'est un dispositif national.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'octroi de 5 titres restaurant supplémentaires par mois et par agent soit 15 tickets au total. Il est précisé que ces titres restaurant seront octroyés en respectant les modalités précisées ci-dessus.

8 – CONVENTION LIANT LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT À L'ASSOCIATION HOKUSAI VTT

Dans le cadre de la promotion des itinéraires de VTT dont il assure la gestion, le Parc naturel régional du Pilat développe des partenariats avec des opérateurs porteurs de supports utilisés par des pratiquants.

Dans ce sens, le Parc a été approché par l'association Hokusai VTT qui gère le site www.UtagawaVTT.com, site ayant pour objet de diffuser des traces VTT en format numérique pour les pratiquants et ainsi de promouvoir l'offre VTT des territoires.

Aujourd'hui, ce site réunit 180 000 membres et donne accès à 14 000 traces ou propositions de randonnées.

Il jouit d'une fréquentation moyenne de 6 000 visiteurs par jour dans 36 pays, d'une communauté de 11 500 fans Facebook, 1 800 abonnés Twitter et 1 500 abonnés Instagram.

Afin d'offrir une plus grande visibilité à l'offre VTT du Pilat, en complément du site Pilat rando et du topo guide, il est proposé de formaliser un partenariat entre le Parc et cette association.

L'objet du partenariat (cf. convention jointe) est la diffusion des parcours VTT du Parc du Pilat sur le site UtagawaVTT.com via son application internet de partage de randonnées VTT repérées par GPS. Il est à savoir que les anciens parcours VTT du Parc y figuraient, intégrés directement par des pratiquants.

Dans le cadre de la convention, le site Utagawa VTT mettra en avant l'aspect officiel via un étiquetage particulier qui signifie que les traces sont officielles et décrites de manière à faire la promotion du caractère labellisé. Il s'agit d'un pictogramme propre au site Internet qui identifie ces parcours comme étant officiels, et non comme des randonnées saisies de manière participative par des usagers.

Le Parc aura à sa charge la mise en ligne de manière autonome des parcours VTT sur le site. Un lien entre le site Utagawa et celui du Parc sera mis en place.

Aucune contrepartie financière n'est prévue dans le cadre de la convention.

Michel FOREST précise qu'effectivement, ce site est bien connu des amateurs de VTT. Ce site était auparavant assez peu fiable car tout un chacun pouvait y déposer ses tracés sans réel contrôle. Depuis, il a

été revu et il est bien plus intéressant.

Michel DEVRIEUX demande si il s'agit d'un site national et si il est connu.

Marie VIDAL lui répond par l'affirmative. Ce site est très connu des pratiquants de VTT.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention à intervenir entre le Parc du Pilat et l'association Hokusai VTT, selon les conditions précisées ci-dessus.

9 – PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION VENT DE BIO

Le Parc du Pilat participe à la Foire bio du Pilat organisée par l'association Vent de Bio depuis son origine.

Le développement de l'agriculture biologique fait partie des objectifs de la charte du Parc, avec la volonté d'atteindre 40 % des exploitations sous label «AB» en 2025.

L'association Vent de bio a pour vocation la promotion du bio dans le Pilat.

Ce partenariat vise à optimiser et coordonner les actions conduites par les deux parties, en y apportant complémentarité et synergie. Le Parc du Pilat renforcera ses relations avec l'association Vent de Bio, en l'informant des actions qu'il mène en matière d'agriculture biologique. Il pourra aussi aider l'association à rechercher des financements qui lui permettraient de conduire des actions dans ce domaine.

4 domaines de coopération sont envisagés :

- Le recensement par Vent de Bio des producteurs et entreprises labellisés Bio dans le Pilat via le site éco-acteurs.fr géré par le Parc : travail sur la refonte du site
- La participation de Vent de Bio aux travaux sur l'alimentation durable conduit par le Parc
- La construction d'animations autour de la promotion de l'Agriculture biologique en synergie dans le cadre des Rendez-vous de mon Parc localisés sur des secteurs du Pilat.
- La participation du Parc à la Foire bio et son appui technique.

Le projet de convention aura pour objet de formaliser et préciser les relations entre le Parc du Pilat et l'Association Vent de Bio dans l'objectif de mieux promouvoir l'agriculture biologique auprès des producteurs comme des consommateurs.

Aucune contrepartie financière n'est prévue dans le cadre de la convention.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les modalités du partenariat entre le Parc du Pilat et l'Association Vent de Bio et autorise Madame la Présidente à signer la convention à intervenir.

10 – COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- **Comité de pilotage Agriculture Durable du 26 novembre 2019** : Cette réunion a permis d'aborder en premier lieu la candidature du Parc pour un Plan Pastoral Territorial, qui a été validée en séance. Il a également été question de nouveaux sujets que le Parc souhaite investir comme les Paiements pour Services Environnementaux ou l'état des lieux en matière d'initiatives alimentaires.

Les essais CAPFLOR menés par la Chambre d'Agriculture de la Loire avec 14 exploitations agricoles du Pilat ont été présentés. Il s'agit de tester des mélanges prairiaux de 15 à 20 espèces différentes pour améliorer la ressource fourragère et s'adapter au changement climatique.

Enfin, les services de Vienne Condrieu Agglomération ont présenté la stratégie agricole intercommunale récemment validée.

- **Groupe de travail « Changer d'ère » du 16 janvier 2020** : Un bilan des actions menées en 2019 a été fait : Rendez-vous de mon Parc et Pilat Propre. Pour l'année 2020, un guide des Rendez-vous sera élaboré pour la période de mai à novembre. Le Parc souhaite articuler la saison culturelle avec d'autres programmes du Parc. (cf. début de réunion et présentation de Pauline DELFORGE).

Pour Pilat Propre, l'évènement tombe le même jour que les élections municipales (22 mars). Une plus faible participation est donc à craindre, aussi le dispositif a été ouvert à des collectifs de citoyens.

Un bilan des actions menées au cours du mandat a également été présenté.

Daniel DURR précise que le budget dédié aux actions du groupe Changer d'ère a dû être revu à la baisse en raison des restrictions budgétaires.

Il rappelle que dans le cadre du programme « Un projet pour un mandat », 19 collectivités s'étaient portées candidates, 10 projets ont été retenus et 3 ont été réellement accompagnés. Beaucoup de projets proposés étaient en lien avec le changement climatique, ce qui est plus que jamais d'actualité désormais.

- **Comité de pilotage « Plan de Gestion Pet du Loup » du 16 janvier 2020** : Le Parc anime, aux côtés de la Fédération des Chasseurs, le plan de gestion de ce site classé en Espaces naturels sensibles par le Département du Rhône. Des parcelles seront pâturées via les animaux du GAEC de la Fournachère. Le lycée Agrotech de Vienne est aussi associé à des travaux de suivi botanique et aux travaux de débroussaillage. Un projet sera également mené pour la réintroduction de lapins.

Pour ce qui est de l'animation, le Département du Rhône ne la finance que si celle-ci est assurée par une association. Se pose alors la question de transférer l'animation du Parc au CONIB, qui serait donc financé pour ce faire et pourrait y consacrer plus de temps que ce que le Parc peut se permettre de faire.

- **Comité de pilotage « Charte forestière territoriale du Pilat » du 20 janvier 2020** : Cette réunion a été l'occasion de la passation de relais entre le Parc, qui animait la Charte jusqu'alors et FiBois 42 qui assure désormais cette mission. Cette nouvelle Charte forestière implique bien plus fortement les intercommunalités.

Un plan avec des grands objectifs a été établi. La prochaine étape est la rédaction des fiches actions.

Bernard SOUTRENON précise que la Communauté de communes des Monts du Pilat a bien coopéré via la signature du courrier de soutien. L'animatrice recrutée est motivée.

11 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ Bilan des rencontres avec les personnels des Communes

Dans l'objectif d'améliorer les relations de travail entre le Parc et les Communes, 5 temps d'échanges ont été proposés aux personnels des communes.

- mardi 21 janvier – Jonzieux – avec visite patrimoine textile du centre-bourg de Jonzieux, – 7 participants + 2 élus
- jeudi 23 janvier – Bourg-Argental – avec visite histoire du textile de Bourg-Argental et du Pilat – 5 participants
- le mardi 28 janvier – Les Haies – avec présentation de la Centrale Villageoise Photovoltaïque et des projets associés – 6 participants
- mardi 4 février – Pélussin – avec visite Maison du Parc et centre de ressources sur l'habitat durable – 15 participants
- jeudi 6 février – Sainte-Croix-en-Jarez – avec visite chantier de l'Ermitage de la Chartreuse – 5

participants

Chaque rencontre s'est déroulée de la même façon :

1. la présentation du Parc du Pilat à l'aide d'un diaporama
2. la présentation d'actions du Parc et de son offre de services
3. un temps d'échange libre
4. la visite illustrant une façon dont le Parc peut se saisir d'un sujet.

LES PARTICIPANTS

Au total, 38 agents de collectivités ont participé à ces rencontres, ils représentaient 26 communes sur les 49 invitées (48 + Saint-Chamond) soit 53 %.

Les référents du Parc à SEM, VCA, CCPR et CCMP ont également été invités. Seul le référent de VCA a participé à une rencontre.

À noter, plusieurs défections dues à des attaques informatiques ou problème avec internet dans les communes.

Ces personnels représentaient aussi bien des services techniques qu'administratifs, des personnes à l'accueil dans les mairies que des directeurs de service.

Leur représentation était très variée, à l'image de la variété des fonctions dans les communes, suivant leur taille.

L'ambiance des rencontres était plutôt détendue mais aussi studieuse.

LES ENSEIGNEMENTS

Personnel technique des communes en demande

Les participants ont apprécié ces rencontres. À l'unanimité, ils ont salué l'initiative qu'ils ont jugée utile pour leur travail.

La présentation de l'offre de service du Parc est très appréciée, tout comme la distribution de l'organigramme de l'équipe du Parc. La nomination de techniciens référents par Commune est très bien reçue, elle est perçue comme un facilitateur, tant pour le personnel technique que pour leurs élus.

Information difficile

Dans chaque groupe, il a été noté le manque d'information du personnel communal sur le Parc, et surtout sur les services qu'il propose. La circulation de l'information dans les communes est très variable, mais beaucoup de personnes n'ont pas connaissance des newsletters du Parc, du résumé du bureau ou simplement d'opérations pour lesquelles des courriers et mails ont été adressés.

A titre d'exemple, l'offre de mise à disposition d'un vélo comme véhicule de service n'était pas connue de directeurs de service. Les agents techniques des communes n'ont pas connaissance des chantiers programmés par le Parc sur leur territoire, alors que des courriers sont systématiquement envoyés. Beaucoup ne connaissaient pas Pilat Rando.

Le Parc ne dispose pas des coordonnées professionnelles directes des personnels communaux, il ne s'adresse jamais à eux directement.

Plus de concret

L'invitation ponctuelle pour des groupes de travail sur des sujets précis, limités dans le temps pourrait intéresser les élus plus qu'une présence au comité syndical. Le Parc a besoin d'être incarné dans des actions concrètes (qui existent mais sont mal identifiées).

Difficultés pratiques

L'éloignement physique est une vraie difficulté. Pourtant, pour ces réunions techniques, nous avons eu 3 fois plus de participants à Pélussin que dans les autres réunions sur le territoire. La solution n'est pas évidente.

Les petites communes n'ont pas de moyens humains pour agir.

Appétit pour le relationnel direct

La nomination d'un référent et la création d'un lien personnel facilité est apprécié. La présentation du Parc en direct avec des échanges a permis de faire avancer la connaissance du Parc.

Un réconfort pour l'équipe du Parc

Il était intéressant d'avoir des contacts avec des homologues qui partagent des préoccupations semblables aux nôtres : un employé communal qui en a assez de refaire des sentiers trop pratiqués par des motos par exemple, un directeur général des services qui n'est jamais informé des réunions organisées par l'intercommunalité d'appartenance de sa commune ...

SE REPOSITIONNER

L'offre de service établie pour l'occasion était pertinente. Elle a vocation à être plus diffusée.

Le référent technique est attendu pour faciliter les relations entre Parc et Communes (pour tout et pour rien, il rassure)

Le besoin d'information sur le Parc du personnel communal est réel. Il en sera de même avec l'arrivée des nouveaux élus. La prise de fonction de ces nouveaux élus et leur aculturation au Parc sera fondamentale pour le fonctionnement (l'efficacité) du Parc durant ce mandat.

Les équipes techniques des communes ont envie de coordonner leurs forces avec celles de l'équipe d'entretien de la nature du Parc pour faire des chantiers communs (utilisation du broyeur?)

Le relationnel entre les élus et leurs techniciens est le point fondamental du bon fonctionnement ou non d'une commune avec le Parc. Le Parc doit-il se saisir de ce sujet ? (provoquer un échange de bonnes pratiques entre élus pour tirer des enseignements sur une circulation de l'information optimum dans les communes par exemple)

Proposition de calendrier pour les premières réunions du Conseil syndical après les élections

- Deux dates sont retenues :
 - une première le 13 mai à partir de 14h pour présenter le Parc aux nouveaux délégués (sans obligation de quorum et sans proposition de délibération) sous une forme en cours de réflexion au sein de l'équipe du Parc
 - une deuxième le 27 mai à 18h30 pour installer le Conseil syndical avec élection du ou de la Présidente et des membres du Bureau.

Rappel des prochaines dates de réunion :

La prochaine réunion de Bureau aura lieu le mercredi 11 mars à 18h00.

La dernière réunion du Comité syndical, avant les élections, aura lieu le mercredi 26 février à 18h30.